

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DEV 004-1152/09/CC

■ Réalisation des travaux d'équipements de la ZAC des Florides à Marignane et Gignac-la-Nerthe - Déclaration de Projet

DUFHSU 09/2803/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'Aménagement de l'Espace Communautaire et de Développement Economique, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire des Florides située sur les territoires des Communes de Marignane et Gignac-la-Nerthe, par délibération URB 19/274/CC du 30 mars 2006.

Par délibération du Conseil de Communauté DEV 009-911/08/CC du 19 décembre 2008, le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé.

Cette ZAC à vocation économique permettra l'accueil d'activités tertiaires et de petite production et sera réalisée en régie par la Communauté urbaine. Par conséquent Marseille Provence Métropole procédera elle même à l'aménagement des équipements publics de la zone.

En raison de la nature et de l'importance des travaux d'équipements à réaliser dans la zone, ceux-ci sont soumis à enquête publique en vertu de l'article L123-1 du Code de l'Environnement.

En outre, afin de permettre la réalisation de la ZAC, les modifications du Plan d'occupation des Sols de Marignane et du Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe ont été nécessaires afin d'adapter le règlement et les pièces graphiques des documents d'urbanisme aux caractéristiques du projet d'aménagement.

Par délibérations AEC 07-801/08/CC et AEC 07-802/08/CC du 1^{er} décembre 2008, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à lancer des enquêtes publiques relatives à la modification des documents d'urbanisme et à la réalisation des travaux d'aménagement.

Par la suite, le Président du Tribunal Administratif a désigné par décision n° E 08000180 en date du 19 novembre 2008, Madame Sophie Coat , consultante formatrice en économie, comme commissaire enquêteur.

Par arrêtés n°08/384/CC et 08/385/CC du 10 décembre 2008, les deux enquêtes publiques correspondantes ont été lancées.

L'une de ces enquêtes portait donc conjointement pour le territoire de Marignane sur la modification du POS et sur la réalisation des travaux d'équipements, et l'autre pour le territoire de Gignac-la-Nerthe sur la modification du PLU et sur la réalisation des travaux d'équipements.

Les enquêtes se sont déroulées durant 31 jours, entre le 5 janvier 2009 et le 5 février 2009 inclus, en Mairies de Marignane et Gignac-la-Nerthe ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine .

Dans son rapport le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC.

Par conséquent, eu égard aux caractéristiques de la Zone d'Aménagement Concerté des Florides, qui s'insère dans la stratégie et le dispositif de développement économique de Marseille Provence Métropole, et participe à la structuration du secteur Nord-Ouest du territoire communautaire, il appartient à la Communauté Urbaine de confirmer l'intérêt général de cette opération d'aménagement en se prononçant par une déclaration de projet, conformément à l'article L126-1 du Code de l'Environnement, en vue de réaliser les travaux d'équipements nécessaires à l'aménagement du Parc d'Activités.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement ;
- La loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité;
- La délibération URB 04/259/CC du 30 mars 2006, approuvant le bilan de concertation et le Dossier de Création de la Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane ;
- La délibération URB-299/08/CC du 8 février 2008 approuvant le bilan de la concertation et approuvant la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement Concerté des Florides ;
- La délibération DEV 009-911/08/CC, du 19 décembre 2008, approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement Concerté des Florides ;
- La délibération AEC 007-801/08/CC du 1^{er} décembre 2008 approuvant l'engagement de la modification n°6 du POS de Marignane et autorisant le Président de la Communauté urbaine à lancer une enquête publique relative aux travaux d'équipements ;
- La délibération AEC 007-802/08/CC du 1^{er} décembre 2008 approuvant l'engagement de la modification n°1 du PLU de Gignac-la-Nerthe et autorisant le Président de la Communauté urbaine à lancer une enquête publique relative aux travaux d'équipements.
- Les arrêtés du Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°08/384/CC et 08/385/CC du 10 décembre 2008 prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques relatives aux travaux d'aménagements.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'aménagement d'un pôle d'activités sur le secteur Nord-Ouest de Marseille Provence Métropole relève des compétences transférées à la Communauté urbaine, en application du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Que la ZAC des Florides destinée à l'accueil d'activités tertiaires et de petite production a été créée par délibération du Conseil de Communauté du 30 mars 2006 ;
- Que cette opération est cohérente avec la stratégie et le programme de développement économique de Marseille Provence Métropole.
- Que la ZAC est réalisée en régie par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Qu'il est nécessaire que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération et de la réalisation des travaux d'équipements de la Zone d'Aménagement Concerté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la déclaration de projet sur l'intérêt général de la réalisation des travaux d'équipements de la ZAC des Florides.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents pouvant résulter de cette procédure.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement sont inscrits au Budget 2009 et suivants de la Communauté urbaine, Opération n° 2004-00075 – Sous politique C140 – Nature 2313 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI